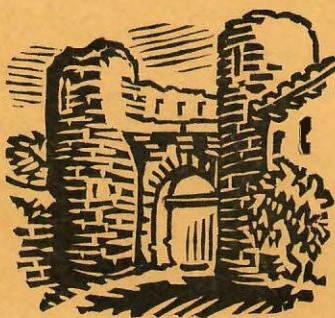


BULLETIN
DE LA
Société d'Histoire
et d'Archéologie
DE VICHY
ET DES ENVIRONS

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

N° 11 — AVRIL-JUIN 1941



VICHY
1, AVENUE THERMALE

1941

SOMMAIRE DU N° II

	Pages
SÉANCE DU 17 AVRIL 1941.....	253
VALLÉE DE LA SIOULE. MONUMENTS MÉGALITHIQUES. MONASTÈRE CHRÉTIEN, par Mlle R. Dimier.....	255
UNE JOURNÉE DE CLASSE AU COLLÈGE DE CUSSET EN 1852, par M. A. Boisselier.....	258
LES DÉPLACEMENTS DU LIT DE L'ALLIER A VICHY. LE PÉRIMENT, par le Docteur Walter	263
QUELQUES DIRES SUR LA TERRE ET LE CHATEAU D'EFFIAT, (tirés de souvenirs de famille), par le comte A. de Rubelles	276
<hr/>	
<i>Le Périmet, par Auguste Borget</i>	<i>264</i>
<i>Plan cadastral de Vichy (1812)</i>	<i>265</i>
<i>Plan de 1817</i>	<i>272</i>
<i>Le Périmet, par Lemoine</i>	<i>273</i>
<i>Les quatre étapes: 1752-1812-1849-1870</i>	<i>274</i>

N.B. — La pagination du Bulletin est continue pour les années 1938, 1939, 1940 et 1941. Le numéro qui terminera cette période de quatre années comprendra un faux-titre, un titre et une table générale des matières permettant la reliure des fascicules.

Toute la correspondance concernant la Société doit être adressée au Secrétaire général : M^e PLACE, 21, rue Bintot, à Vichy.

Les cotisations doivent être envoyées au Trésorier : M. le Docteur AIMARD, 5, rue Lardy, à Vichy.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
de VICHY et des ENVIRONS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
du 17 AVRIL 1941

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. le Docteur H. WALTER, en l'absence de M. le Professeur Augustin BERNARD, de l'Institut, Président-Fondateur de la Société des Amis du Vieux Bourbon, qui avait promis sa venue, mais a été retenu au dernier moment.

S'étaient excusés: M. le Docteur NIVIÈRE, M. VIPLE, Mademoiselle Nelly MELIN.

Le Président rappelle que cette séance correspond à la réunion habituelle de début d'année, précédant l'Assemblée Générale. Celle-ci aura lieu à la fin de Mai, ainsi que le veulent les statuts.

Il sera procédé, au cours de cette Assemblée Générale :

D'une part, aux élections (régularisation des propositions de la dernière séance d'avant-guerre, auxquelles il faut ajouter les noms suivants : MM. de MOROGES, VELARDE, PERCHOT, le Docteur GUI-CHARD, le Docteur BELLONNE, le Commandant BLANCHOT, GAIN, DEBORD, le Docteur de NEVREZÉ, le Général PRUNEAUX-CAZERS, G. BAUGNIES, ROUMILHAC, SIMON, Maurice DELAFOND, le Comte de RUBELLES, Mme LAPOIRE-OSTER, MM. TÉRÉ, WALLON, le Docteur ROUX, LAPORTE, PELLIER, EGULLION-DELORME).

D'autre part, à quelques modifications du règlement intérieur, destinées à changer le prix des cotisations.

Il annonce qu'il vient de recevoir du Comte Gontran de RUBELLES un manuscrit extrêmement intéressant sur la Seigneurie d'Effiat, et

rédigé au moyen de souvenirs de famille laissés par son père. Ce dernier, né en 1843, avait connu ses arrière-grands-parents; c'est d'eux, c'est de ce qu'il leur avait entendu dire qu'il traite dans ses souvenirs. Ces notes font donc revivre des détails vieux de plus de cent cinquante ans qui nous reportent, par le témoignage d'un seul intermédiaire, à l'époque de la grande Révolution, et même en plein XVIII^e siècle. Ce manuscrit, d'un intérêt local considérable, sera publié dans le Bulletin.

Le Président présente ensuite Mademoiselle DIMIER, institutrice honoraire à Menat, qui demande à entrer à la Société et vient exposer le résultat de ses travaux sur les monuments mégalithiques de la Vallée de la Sioule, et les recherches qu'elle a entreprises en vue de découvrir le tombeau de Saint-Brachion, premier abbé chrétien connu de l'Abbaye de Menat.

Avant de passer aux communications, M^e PLACE, secrétaire général, demande la parole. Il explique que le 17 juillet 1940 a eu lieu le cinquième centenaire de la réconciliation de Charles VII et de Louis XI à Cusset. Cet événement capital qui mettait fin à la guerre de la Praguerie s'est passé dans la belle maison du XV^e siècle connue aujourd'hui sous le nom de « Taverne Louis XI » et située place Victor-Hugo.

M^e Place lit quelques extraits d'une fort intéressante brochure rédigée sur ce sujet par M. A. Renard et publiée en 1937 aux frais du propriétaire de la demeure historique, M. Desrutins.

L'atmosphère tragique de l'an passé n'ayant pas permis de commémorer cette date, M^e PLACE propose à la Société d'organiser pour le 17 juillet prochain une manifestation à laquelle le Chef de l'Etat et le Gouvernement seront conviés.

Il est décidé que ce projet sera étudié et mis au point à la prochaine réunion de la Société.

On passe ensuite aux communications annoncées.

M. le Professeur CORNIL, doyen de la Faculté de Marseille, esquisse à larges traits l'histoire des Chomel, famille de médecins et d'érudits.

M. BOISSELIER, principal du Collège de Cusset, décrit le collège d'autrefois et dépeint, avec humour, la journée de classe d'un élève, il y a deux cents ans.

M. le Docteur WALTER explique, avec projections, les déplacements du lit de l'Allier au voisinage de la ville, et la formation du Périment qui ne fut qu'un accident, assez récent et fort transitoire dans l'histoire des modifications du cours de la rivière.

La séance est levée à 18 heures 45.

Vallée de la Sioule

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

La pittoresque vallée de la Sioule était inconnue il y a moins de cinquante ans, avant la construction de la route des Gorges, sauf la dépression du Pont de Menat que traverse l'ancienne voie romaine de Tours à Clermont par Montluçon, et qui est devenue route nationale.

Cependant cette région a eu une grande importance religieuse aux âges préhistoriques, et le monastère de Menat était le siège d'un chef religieux très puissant.

C'est surtout sur la rive gauche de la Sioule, entre Chouvigny et Lisseuil que les autels s'élèvent nombreux parce que les collines sur lesquelles ils se dressent reçoivent tout le jour les rayons du soleil, et que l'étoile du matin, jamais dérobée aux regards par les dentelures de la rive opposée, annonce le lieu précis du lever du soleil aux époques solsticiales et équinoxiales.

Quoique se rapportant à quelques types reproduits dans chaque sanctuaire, les monuments sont de forme très variée.

De chaque côté de la rivière, un chemin suivait le bord des plateaux élevés, et on la franchissait par de nombreux gués dont quelques-uns ont encore leurs dieux protecteurs, comme celui de la *Dame des Eaux* à l'entrée des Gorges, côté du Pont de Menat, et celui du Pont du Bouchet, à quelques kilomètres d'Ebtreuil, côté de Péraclos; le christianisme a placé le rocher qui l'indique sous le vocable de Saint Rambaud.

D'après le Dr Marcel Baudouin à qui j'avais communiqué quelques croquis et photographies, la région possède des monuments non seulement très rares, mais inconnus.

Suivant l'orientation de deux d'entre eux, très proches l'un de l'autre, il a fixé leur érection à 6.800 et 13.000 ans avant Jésus-Christ, mais il y en a de beaucoup plus anciens.

La stabilité de la doctrine religieuse s'est maintenue intacte pendant une très longue période indéfinie tandis que le style des monuments se modifiait.

Toujours par l'orientation, on pourra préciser l'époque de la décadence où les traditions n'étaient plus qu'un vague souvenir.

Quelques rochers à figure d'un travail artistique donnent des indications sur les costumes: *l'Homme du Roc Armand* est vêtu d'une sou-

tane; le *Moine de Châtelus* porte cagoule; le *Guerrier* a les cheveux rattachés sur le sommet de la tête en touffe retombante; la *Dame des Eaux* a les siens coupés à la nuque et est couronnée d'un diadème.

Tous sont d'une époque très postérieure probablement.

Peut-être aussi pourrait-on déterminer l'époque où notre sol se couvrit de belles constructions en pierres; où l'agriculture était déjà florissante, ceci par l'étude d'un petit bassin ovale creusé dans le lit granitiques d'un ruisseau qui fut détourné de son cours pour l'irrigation d'une prairie.

De même, on préciseraient les temps où les assemblées politiques et judiciaires se tenaient en plein air sous la présidence de l'abbé de Menat; les monuments cultuels de ces lieux de rassemblement sont les mêmes que ceux de la vallée.

MONASTÈRE CHRÉTIEN

Les chefs de la puissante abbaye druidique de Vaver se rallièrent au christianisme, et sous Clovis, de hauts dignitaires dont les noms sont connus, la quittèrent pour se joindre à Maximin, conseiller de Clovis, qui voulait fonder un monastère près d'Orléans, lequel devint sous leur direction éclairée et énergique, une très importante maison conventuelle.

Les premiers abbés chrétiens du *Monasterium Manatensis*, aujourd'hui Menat, sont inconnus; celui qui donna un nouveau lustre à l'antique abbaye fut Brachion, qui appartenait à la maison du duc Sigiwald, gouverneur de l'Auvergne pour le roi Théodoric; il devint abbé de Menat vers le milieu du VI^e siècle, mourut en 576 et fut inhumé sur sa demande en un lieu fort agréable sur le bord d'un affluent de gauche de la Sioule qui passe à Menat, d'après M. Longnon dans sa *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, qui cite Grégoire de Tours et Dom Ruinart.

L'emplacement exact de la sépulture fut toujours ignoré et l'est encore, et cette énigme a traversé les siècles.

À 1.500 m. du Bourg de Menat qui s'est édifié autour de l'antique monastère est un val sauvage qui attire lorsqu'on s'y est promené une fois.

L'éperon rocheux terminal qui s'avance entre deux ruisselets a été modifié par l'homme.

Un tumulus d'époque relativement récente couvre la partie sud de la colline finissante. De longues observations m'ont amenée à penser que ce tumulus pouvait être le tombeau de Saint-Brachion.

En 1933, je résolus de commencer des recherches et ce n'est qu'en novembre 1940 que deux ouvriers et moi nous avons enfin pensé

avoir entrevu le caveau qui renferme peut-être le tombeau du saint abbé.

En creusant d'abord une petite tranchée, nous avons mis à jour des ossements d'animaux (offrandes aux morts), des clous à ferrer gallo-romains; puis nous nous sommes trouvés devant de grandes dalles verticales que nous avons enlevées peu à peu et qui nous ont montré une voûte oblique sous rocher en place; enfin, à 2 m. 40 de profondeur, nous avons constaté la présence d'un plafond horizontal sous lequel est un bloc dont la partie supérieure est également horizontale.

Là s'arrêtent mes recherches. Mais de même que pour les monuments cultuels de la vallée de la Sioule, je me permets de penser qu'il serait regrettable que l'oubli vint encore une fois tous les recouvrir, et que ces richesses archéologiques et préhistoriques de l'Auvergne bourbonnaise ne fussent pas connues.

J'ose espérer que MM. les Membres de la Société d'Archéologie de Vichy voudront bien s'y intéresser, qu'ils mettront en valeur les preuves indiscutables de la brillante civilisation dont notre patrie jouissait de longs millénaires avant ce qu'on appelle les temps historiques, et qu'ils feront revivre la poésie de la religion de nos ancêtres qui adoraient Dieu dans la belle nature.

R. DIMIER.

*Institutrice honoraire
à Menat (P.-de-D.)*

Une Journée de Classe au Collège de Cusset en 1752

En 1848, les habitants de Cusset, désireux de fêter l'établissement d'un ordre nouveau où régneraient à tout jamais la paix, la liberté et le bonheur, s'en furent à la mairie, se saisirent des archives et en firent un feu de joie.

Ils auraient sans doute brûlé les employés, si ceux-ci ne s'étaient empressés de fournir eux-mêmes les papiers nécessaires à l'autodafé.

Quelques pages, quelques feuilles échappèrent à la flamme. C'est l'une de ces rescapées qu'un descendant des incendiaires de 1848 m'apporta il y a de cela quelques années. C'est elle qui servira de base aux courtes lignes que je vais avoir l'honneur de vous lire.

**

Le rédacteur du document, rédigé en 1836, débute d'une manière assez grandiloquente. « La ville de Cusset a possédé un Collège communal dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Le titre le plus ancien attestant son existence porte la date du 2 septembre 1495. C'est une transaction passée entre le Chapitre de l'Eglise Collégiale et les élus, bourgeois, manants et habitants de la ville, qui a eu pour objet de mettre fin à une contestation qui s'était élevée sur le droit de présentation du recteur et des maîtres ».

Voilà les premières lignes du mémoire. Quel était le nombre des maîtres du Collège? Il ne semble pas avoir dépassé quatre, il a souvent été réduit à 0. L'oscillation est en rapport avec les ressources financières de l'établissement qui augmentent ou disparaissent selon l'état général du royaume.

C'est ainsi que dès les premières années du XVIII^e siècle, années funestes où la France était envahie et occupée par les Anglais et les Allemands, le Collège a fermé ses portes, faute d'argent.

En 1705, M. Guérin, avocat au Parlement de Paris, lègue par testament une somme de 400 francs à un chapelain de l'église collégiale, à charge pour lui d'enseigner à la jeunesse cussétoise les principes de la langue latine.

En même temps, il lègue 600 francs pour l'entretien et l'honnête subsistance de six jeunes Cussétois au Collège de Clermont d'Auvergne.

Il se trouve que la validité du testament est contestée par tous les bénéficiaires, on ne sait pourquoi.

En 1706, moins d'un an après le début du procès — la justice était assez rapide à cette époque — un jugement intervient.

Nos jeunes étudiants n'iront plus à Clermont, ils resteront à Cusset, et les 600 francs qui étaient destinés à leur entretien dans la métropole auvergnate seront affectés au paiement de régents séculiers ou réguliers qui exercent sur place leur industrie pédagogique.

Le traitement global des professeurs du Collège s'élève alors à 800 francs, plus une rétribution annuelle de 45 francs payée par le Chapitre à chacun d'eux.

En 1720, le désastre s'abat sur l'établissement. Le trésorier du Chapitre, l'économie de l'Hôpital qui assurent tous deux la pâture au corps enseignant, ont voulu agioter. Le système de Law a mis à sec la caisse dont ils avaient la garde, et le Collège s'ajourne à des temps meilleurs.

En 1747, l'établissement rouvre ses portes avec trois prêtres pour régents, qui doivent être payés par l'administration de l'Hôpital. Mais cette dernière s'acquitte si mal de ses obligations que notre trio de régents se plaint avec aigreur à l'Evêque du régime alimentaire auquel les condamne l'avarice et la parcimonie de leurs collègues de l'Hôpital. Ils doivent se contenter pour tout potage de pain noir et de racines. Une nourriture aussi médiocre nuit à la qualité de leur enseignement.

L'vêque envoie à Cusset un grand vicaire en qualité de commissaire. Le 26 juin 1748, celui-ci décide:

1^o Des sœurs de charité apprendront à lire et à écrire aux filles.

2^o Le Collège pour les garçons sera tenu par deux régents laïques, dont l'un sera bon humaniste et l'autre bon écrivain. L'Hôpital donnera à chacun d'eux 355 francs. MM. du Chapitre ajouteront à cette somme 45 francs, ce qui fera une somme annuelle de 400 francs.

A partir de 1748 le Collège se met à prospérer. Nous avons conservé de cette époque un court manuscrit rédigé par un des maîtres, nommé Gouttenoire. A l'aide de ce document, nous pouvons, sans grands frais d'imagination, reconstituer la journée d'un enfant de dix ans.

**

Il est 7 heures moins un quart. La plupart des écoliers se trouvent déjà réunis sur la petite place qui sert de cour de récréation à l'établissement.

Il fait à peine jour, car l'on est au début de novembre. Des nuages épais couvrent le ciel. La matinée est trop peu avancée pour que la gent enfantine se livre à des jeux bruyants et désordonnés. Les instincts de

dissipation ne se réveillent qu'à dix heures du matin. Ils ne prennent toute leur force que dans l'après-midi.

A sept heures, le maître de service, armé d'une clochette et d'une longue baguette apparaît sur le seuil de la maison. Il jette un regard exempt de bienveillance sur la jeune assemblée. Les enfants cessent immédiatement leurs jeux et se rangent docilement à la file indienne, sur quatre lignes parallèles. Un coup de sonnette et les conversations se taisent.

Si ce n'étaient les bruits ordinaires d'une rue qui s'éveille, l'on entendrait une guêpe voler.

Cependant nos bambins entrent dans la salle. Ils se tiennent debout devant leur pupitre.

Gouttenoire monte à sa chaire qui est élevée de trois degrés au-dessus du plancher. Comme une guérite, elle n'est ouverte que d'un seul côté.

Le maître observe l'assistance qui le regarde avec respect. Il tient à la main une gaule avec laquelle dit le règlement « il doit faire signe ». Il est peu probable que Gouttenoire se borne à tracer dans l'espace des indications cabalistiques; il doit arriver souvent fois que la tige d'arbre s'abatte sur les doigts ou sur le crâne d'un délinquant. La crainte de casser la baguette n'arrête pas le châtiment; les bois sont nombreux aux alentours de la ville.

Gouttenoire fait un geste. Les disciples tombent à genoux. Un élève choisi parmi les mieux doués, récite la première phrase de l'*Ave Maria*. La classe tout entière reprend les mêmes mots et la prière se poursuit ainsi pendant plus d'un quart d'heure.

De temps à autre, le maître interrompt la psalmodie et fait recommencer un terme, une proposition.

Il tient à ce que les écoliers parlent sans se presser, posément et, comme le recommande Rabelais: « Hautement et clairement, avec la prononciation compétente à la matière ». La prière finie, Gouttenoire lit tout haut une demande du catéchisme avec la réponse. Toute la classe répète deux fois la réponse. Après quoi, il interroge séparément, au hasard, deux ou trois élèves pour s'assurer qu'ils possèdent bien le texte sacré.

A huit heures le professeur passe à la leçon de grammaire.

— Prenez votre livre, ordonne-t-il.

— Montrez-le.

— Cherchez votre leçon.

— Etudiez.

Chaque commandement est suivi d'une pause.

Un écolier lit tout haut la leçon empruntée aux « Rudiments » de Despautère. Quand le patient se trompe sur la prononciation, Gouttenoire frappe un coup de baguette. Le lecteur recommence.

Le maître ne fait aucune observation, il ne gratifie pas le coupable

d'épithètes injurieuses, il se contente de taper sur son bureau jusqu'à ce que l'erreur soit rectifiée.

A neuf heures, quand l'horloge sonne, la classe se lève, les élèves font le signe de la croix sur leur cœur, et récitent pieusement « Jésus-Marie-Joseph, Mon Dieu, je crois que vous me voyez, et je vous aime de tout mon cœur. »

Puis ils sortent pour la récréation.

Il leur est loisible, s'ils ont apporté un morceau de galette ou un juignon de pain, de s'en rassasier.

A neuf heures et demie commence la leçon de calcul, précédée de la prière habituelle. Pas de manuel, pas de tableau: on ne propose que des opérations élémentaires qui doivent se résoudre mentalement.

Il suffit de savoir additionner, soustraire, multiplier ou diviser des nombres fort simples. Le gain journalier d'un villageois n'est que de quelques sous. A quoi bon, dès lors, se torturer l'esprit, au risque de le fausser, par des problèmes qui ressemblent plutôt à des devinettes qu'à d'honnêtes questions de mathématiques.

Onze heures sonnent. Nouveau et dernier coup de baguette. Les élèves se mettent à genoux et récitent un « Ave Maria », après quoi ils sortent un à un en silence. Sitôt le seuil franchi, ils sont libres. Ne croyez pas qu'ils s'en aillent en courant. Presque tous sont chaussés de sabots qui ne rendent pas précisément la démarche légère; quelques-uns, les plus riches, ont des souliers rapetassés. Les villageois comme les paysans ont les pieds rivés au sol.

Le règlement ne donne pas de détails sur la classe du soir. Il indique seulement que l'on observe les mêmes règles que pour la matinée.

On commence par l'écriture. Le principe essentiel de la méthode est que les lettres doivent se trouver à égale distance l'une de l'autre. On finit par la lecture, qui est extraite tantôt de l'*Abrégé des Actions des Saints*, par Ribanedeyra, tantôt des *Devises des Rois de France*, par l'abbé Jacques Levasseur, d'autres fois enfin des *Pratiques familières de la Civilité*, par Jean Sulpice de Véroli.

Cette lecture est entrecoupée de commentaires sans prétention.

En semaine, les élèves n'assistent à la messe que le jeudi et qu'aux vigiles des fêtes chômées.

Pendant le Carême et pendant l'Avent, ils l'entendent en plus le lundi et le vendredi.

Le samedi soir est réservé à un enseignement plus complet du catéchisme et de l'histoire sainte. La séance se divise en trois parties.

La première consiste à faire des petites questions sur chaque mot du catéchisme. Le maître expose, commente, interroge, il met l'enfant en demeure de reproduire l'explication donnée.

Dans la seconde partie, les écoliers disputent l'un contre l'autre sur les passages appris précédemment.

En dernier lieu, le maître explique familièrement chaque réponse

du catéchisme. Les élèves, conclut le règlement, doivent sortir de classe avant la chute du jour. Cela se comprend aisément. Les rues sont mal éclairées ou ne le sont pas du tout, et Dieu ou le diable savent quelles farces des galopins qui sortent de classe peuvent imaginer, quand les ténèbres favorisent l'anonymat et créent l'impunité.

Ce n'est pas sans raison que La Fontaine, qui connaissait bien la gent scolaire, avait écrit, au siècle précédent: « Cet âge est sans pitié ».

Gouttenoire achève le programme de la journée par la recommandation de réciter les litanies de la Vierge avant le coucher.

« Et puis, déclare-t-il, il faut faire les prières, comme elles sont, au petit livre de Mgr Morange, tout au long. »

Cet acte de dévotion accompli, alors seulement les écoliers peuvent « entrer en leur repos ».

Permettez-moi d'en faire autant, Messieurs, et, si vous le voulez bien, nous laisserons nos jeunes gens dormir sur leur paillasse pour réparer leurs forces amoindries par un effort intellectuel prolongé, à moins que pendant ces longues heures de classe ils n'aient suivi l'exemple de Gargantua qui « étudiait les yeux assis dessus un livre, mais son âme estoit en la cuisine ».

A. BOISSELIER.

Les Déplacements du lit de l'Allier à Vichy

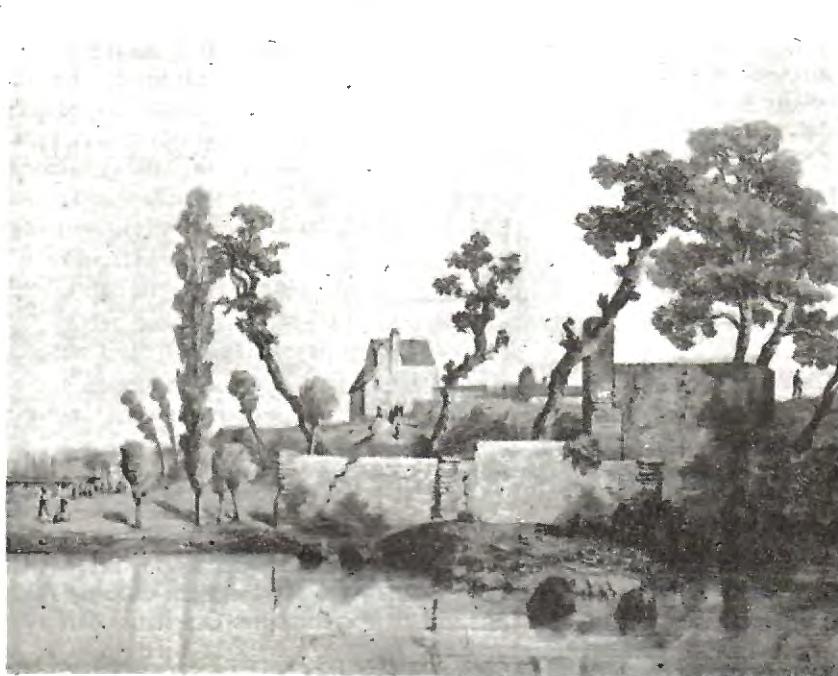
LE PÉRIMENT

Les amateurs de boules, que vous pouvez voir s'adonner à leur sport favori sur le terrain de la « Boule Vichyssoise » au-delà de l'établissement de 3^e classe, à la jonction de l'avenue des Célestins, de l'avenue de France et du boulevard des Etats-Unis, sont bien loin de se douter, je pense, que leur pacifique terrain de sport est installé à l'endroit qui, il y a peu d'années encore, était considéré comme le lieu le plus sinistre de la commune et des environs, coin véritablement maudit, et dont le nom seul, servait d'épouvantail aux enfants; je veux dire le Périment, mot patois que l'on peut traduire: « l'endroit où l'on périt ».

Pour les anciens de Vichy que nous pouvons interroger encore, ce n'était déjà plus qu'une Boire, sorte d'étang, ancienne dépendance de l'Allier, dont le niveau suivait les crues de la rivière qui le recouvrerait seulement à l'époque des inondation; mais à côté des autres Boires, d'assez mauvaise réputation pourtant, que l'on retrouvait dans les terres basses du Pré Catelan, au Second Empire, il se distinguait d'une façon toute particulière: plus grand que les autres, entouré de quelques rares saules centenaires dont les branches découpaient sur le ciel des silhouettes étranges, rempli d'une eau noire immobile et sans fond, disait-on, dominé par la falaise que formait, là, la terminaison du rocher des Célestins, lui-même dominé par les ruines du couvent peuplé de revenants, le Périment portait bien son nom.

On racontait, sur lui, de curieuses histoires: M. Mosnier, ici présent, m'a rapporté qu'un nommé Belin, un vieux « loup de rivière », braconnier-pêcheur qu'il connut dans son enfance, et qui pourchassait le poisson à la main, à la nage dans ses retraites profondes, n'osait plus pêcher dans le Périment depuis qu'un jour, en plongeant, il avait failli se tuer, sa tête ayant cogné sur le fond, le sommet du clocher d'une chapelle engloutie dans l'abîme.

C'est dans le Périment, nous dit Mallat, que le 27 juin 1848, la foule exaspérée voulait jeter le citoyen Monteilhet. Dans l'enclos des



LE PÉRIMENT
(*Litho d'Auguste Borget, 1852*)

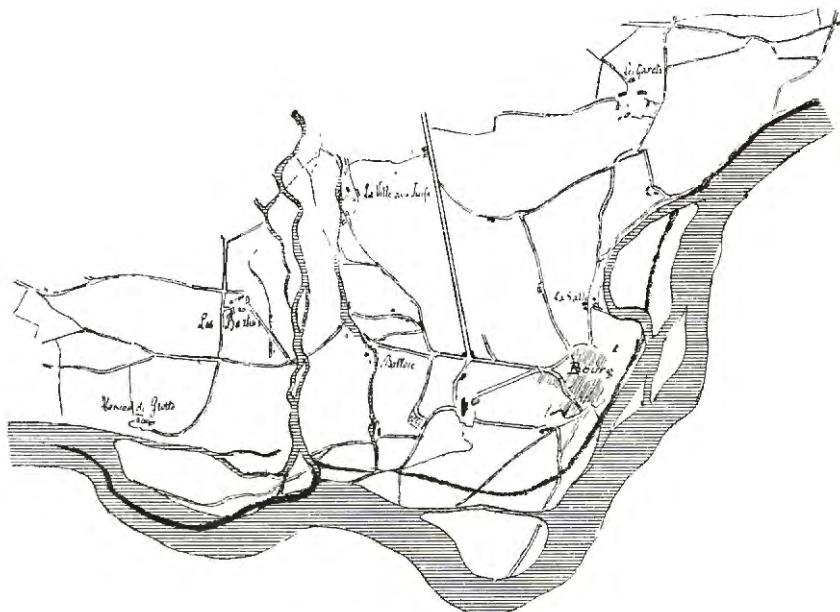
Célestins se tenait une réunion préparatoire pour les élections municipales, et le citoyen Monteilhet, révolutionnaire professionnel, s'y était montré tellement violent contre les hommes de la monarchie de juillet, avait fait une telle apologie de la guillotine et de son règne encore nécessaire, avait à tel point exaspéré la foule et suscité une telle hostilité, qu'il ne dut son salut, ou, pour le moins, n'évita un bain forcé que grâce à l'autorité du Docteur Noyer, présent à la réunion (1).

Ce Périment, plein de légendes à l'époque où nous parlons, avait, dans le passé, avant la construction des digues qui l'avaient isolé de la rivière, fait partie du lit de l'Allier. A cette époque où les routes étaient peu ou pas entretenues, où le chemin de fer n'existant pas, les communications par eau étaient extrêmement importantes, et la batellerie sur l'Allier fort développée. Or le Périment était un passage particulièrement périlleux, très redouté des mariniers. En ce point, en effet, l'Allier, après avoir décrit une vaste courbe située sur l'emplacement de l'actuel boulevard de la Salle et de l'avenue Eugène-Gilbert, par conséquent directement appuyé au premier relèvement du terrain représenté actuel-

(1) A. MALLAT. *Histoire contemporaine de Vichy*, p. 322.

lement par le bloc des maisons entre le boulevard de la Salle et l'avenue Eugène-Gilbert, d'une part, et la rue Maréchal-Lyautey, d'autre part, l'Allier, dis-je, venait se briser sur un obstacle infranchissable, la masse d'aragonite du rocher des Célestins. Le courant luttant contre cette barrière qu'il ne pouvait renverser, l'affouillant à sa base, y creusait un gouffre profond et, en se détournant pour chercher sa voie dans une autre direction, y créait des remous d'une puissance extraordinaire.

Décoret nous dit (1) avoir bien connu, dans son enfance, M. Masset, administrateur de l'hôpital, qui avait vu le Périment à l'époque du Premier Empire. A cette époque, la marine fluviale était florissante et les transports par eau primaient de beaucoup les transports par terre, et M. Masset, dans son bas-âge, était venu souvent en bateau avec les gens de Limons, ses parents ou ses compatriotes, jusqu'à Vichy, premier port d'attache; il se rappelait parfaitement que, dès les Bourins, les bateliers se « précautionnaient » pour aborder au Périment, et Décoret (2) ajoute: « Dans ce tourbillon continu, dont les bateliers avaient



PLAN CADASTRAL DE VICHY (1812)

Le trait noir épais, sur la rive est du fleuve montre la modification de celle-ci, au moment de la correction du cadastre, en 1849.

On distingue bien sur ce plan, la double courbe en S du bras de l'Allier passant à l'emplacement du boulevard de la Salle actuel.

(1) DÉCORET. *Une page sur Vichy*, p. 145 et 146.

(2) DÉCORET. *Une page sur Vichy*, p. 145 et 146.

grand'peine à se préserver, de nombreux accidents s'étaient produits; on en trouve trace aux registres de la paroisse », et il nous cite deux bateliers de Limons noyés dans la rivière d'Allier, et dont la justice relève les corps les 10 et 11 mai 1696; un valet des Pères Célestins, trouvé noyé dans l'Allier, près de leur enclos, le 29 juin 1705; un batelier de Limons, trouvé mort dans son bâcheot, garé sous la terrasse du couvent des Célestins, le 23 août 1783; et Décoret ajoute: « En aval du remous se trouvait une partie plus calme et assez profonde, rentrant plus avant sous la berge où on avait établi de gros anneaux en fer, scellés dans la partie la plus solide du rocher »; il nous parle encore de Jacques Vigier, âgé de 16 ans qui, le 4 août 1787, se baigne au pied du rocher et se noie, ainsi que Moinet, le gardien-jardinier du couvent, qui essaye de lui porter secours.

Tel nous apparaît le Périment, grâce à la tradition et aux quelques lignes que nous en relevons dans des auteurs récents.

Au risque de paraître sacrilège aux yeux des vieux Vichyssois, je viens détruire un peu cette légende; je dis *un peu* seulement, car le Périment a existé, certes; mais il n'a été qu'un accident, somme toute très récent et fort transitoire, dans l'histoire des déplacements du lit de l'Allier. Nous allons, en effet, apporter la preuve que le gouffre du Périment n'a été, pour la navigation, ce péril que l'on nous représente, que pendant quelques années seulement qui correspondent à l'époque de la Révolution et du Premier Empire.

**

M. Masset, qui a vu, dans son enfance, les mariniers manœuvrant pour éviter le Périment, est né en 1785. Il a donc connu le gouffre fameux à une époque que nous pouvons placer entre 1795 et 1810. Le plan que nous possédons, le plus voisin de cette date, est de 1812: c'est le plan cadastral. Il nous montre clairement le cours de la rivière, ou, tout au moins de son bras qui, le moins large, était vraisemblablement le plus profond, et par conséquent celui que devait utiliser la navigation. Il décrit un véritable S. Sa boucle supérieure correspond au courant qui vient se briser contre l'obstacle et se détourne en direction de l'ouest: il correspond donc au Périment. La boucle inférieure de l'S correspondant à la reprise de la direction naturelle du courant, une fois l'obstacle contourné. L'obstacle lui-même, c'est-à-dire la barrière rocheuse, se trouve à la jonction des deux boucles. Mais, suivant la règle qui veut que, dans une rivière, le travail de l'eau creuse et détruit la berge concave, et dépose, au contraire sur la berge convexe, l'Allier a déposé ses alluvions à la convexité de sa boucle, c'est-à-dire sur la face ouest du rocher des Célestins qui porte le couvent et le rempart; en d'autres termes, du fait même du Périment, des dépôts se sont faits au pied du couvent et de la ville, du côté du couchant: le cadastre de 1812 nous montre l'Allier fort éloigné des remparts. Nous voilà bien loin de la forteresse de Louis II de Bourbon, dont les remparts étaient baignés par les flots de l'Allier; et nous sommes bien obligés de conclure que, puisqu'au début du XV^e siècle, le fleuve courait au pied des rem-

parts, il fallait qu'il n'ait rencontré aucun obstacle pour le détourner de son cours, et qu'il arrivât en ligne droite des Bourins, pour aboutir à l'aplomb du rocher; par conséquent, à cette époque, le Périment n'exista pas.

Quand donc s'est-il créé ? Cherchons dans les textes.

Jean Banc (1) qui, en 1605, décrit nos fontaines, nous parle d'une source froide qui est à n'en pas douter la Source des Célestins « sur le bord de la rivière d'Alyer, à côté, et plus bas du couvent des Célestins, sur le penchant d'un assez grand roc... dans lequel on a découvert des degrés taillez pour y descendre. L'accès est difficile et dangereux de ce côté, mais moins du côté de la rivière si on y veut descendre par eau... ».

M. de Lassonue (2), à quelque 150 ans de là, écrit, dans un mémoire à l'Académie Royale des Sciences: « la source des Célestins est située sur le penchant d'un roc assez grand et assez étendu, sur lequel porte un côté du couvent des Célestins. Ce roc est sur le bord même de l'Allier qui le mouille... on ne va que difficilement à cette fontaine, par un petit sentier pratiqué sur le penchant des rocs qui bordent l'Allier; ce chemin n'est pas sûr; on y va plus commodément en bateau ».

Desbrest (3), en 1288, nous parle de la situation de Vichy « sur le bord de l'Allier qui flotte le long de ses murs ».

Nous trouvons enfin une confirmation plus éclatante de notre hypothèse, sur le plan de Vichy du milieu du XVIII^e siècle qui montre l'Allier abordant directement les murs de la ville; toute la zone qui correspond au Pré Catelan (le quartier de France et le Parc des Bourins actuels) est hors de la rivière; il est même constitué de vergers.

Force nous est donc d'admettre que, si l'on considère le val d'Allier comme ayant une direction générale sud-nord, la rivière, entre le XV^e et le XVIII^e siècle, courait plutôt sur le côté ouest du val, c'est-à-dire sur sa rive gauche, et abordait la ville sur sa face ouest. C'est d'ailleurs ce que confirme la carte de Cassini, qui fut dessinée à la fin du XVIII^e siècle, carte assez précise pour que nous puissions lui faire crédit.

Le déplacement du lit de l'Allier est donc postérieur à cette date.

Pour qu'il ait été réalisable, il faut admettre la possibilité de masses d'eau gigantesques, de crues formidables et dévastatrices... Hors, c'est précisément le cas.

L'histoire locale est remplie des méfaits de l'Allier. Le 13 octobre 1586, un traité à forfait est passé à Vichy pour la reconstruction

(1) JEAN BANC. *La mémoire renouvelée des merveilles des eaux naturelles*. Paris, 1605.

(2) DE LASSONNE. *Observations physiques sur les eaux minérales de Vichy*. Mémoires de l'Académie Royale des Sciences. 1753.

(3) DESBREST. *Traité des eaux minérales de Châteldon, de celles de Vichy et Hauterive en Bourbonnois*. 1778.

du pont de l'Allier emmené par la crue de septembre de la même année (1). Le 24 janvier 1706, Michel Paletant, fermier du port, du bac et des communaux, qui avait demandé, quelques mois avant, une réduction du prix de son bail, à cause de la sécheresse, « ce qui permettait aux gens de passer à gué, au lieu de lui payer péage », demande une nouvelle réduction « à cause des grandes inondations arrivées sur la rivière d'Allier l'an dernier, qui ont empêché de passer le bac » (2). L'année suivante, en 1807, les inondations recommencent; il y a deux pieds d'eau sur la place des Lices, à Moulins, et à Vichy, le fermier des revenus communaux obtient encore une réduction, « attendu que la rivière d'Allier a encore emporté la plus grande partie des terrains communaux et aussi couvert de vases sur les blés. » (3).

Et le 9 octobre de la même année, il est signalé, au moment de l'ordonnance de l'ouverture des vignes, que les planches qui étaient sur la rivière du Sichon, ont été emportées par l'inondation (4).

En 1708, c'est le pont de Moulins que Mansart vient de faire construire et qui est emporté à peine achevé (5). Mansart le reconstruit aussitôt, et, cette fois, sa solidité est telle qu'il « devra durer jusqu'à la postérité la plus reculée »: heureusement, car il a coûté 800.000 francs. De fait, il résiste à l'inondation très importante de 1709; mais, le 17 novembre 1710, il est emporté à nouveau (6).

Autres inondations en 1712, si nous en croyons une ordonnance du 7 septembre 1713, où l'on prend des mesures contre les vagabonds

(1) GRAVIER, T. XXII - 1 - p. 193 et 201.

(2) DÉCORET, *Une page sur Vichy*, T. I, p. 66. GRAVIER, T. XXII - 2 - p. 549.

(3) DÉCORET, *Une page sur Vichy*, T I, p. 127 et GRAVIER, T. XXII - 2 -, p. 558.

(4) GRAVIER, T. XXII - 2 - p. 585.

(5) MÉMOIRES DE SAINT-SIMON, ch. XI, 1708.

Il est intéressant, à ce propos, de citer l'anecdote que rapporte Saint-Simon:

« Mansart fit un pont à Moulins, où il alla plusieurs fois. Il le crut un chef-d'œuvre de solidité, il s'en vantoit avec complaisance. Quatre ou cinq mois après qu'il fut achevé, Charles, père du duc de Lévi, vint au lever du Roi, arrivant de ses terres tout proches de Moulins, et il étoit lieutenant général de la province. C'étoit un homme d'esprit, peu content, et volontiers caustique. Mansart, qui s'y trouva, voulut se faire louer, lui parla du pont, et tout de suite pria le Roi de lui en demander des nouvelles. Charles ne disait mot. Le Roi, voyant qu'il n'entroit point dans la conversation, lui demanda des nouvelles du pont de Moulins. « Sire, répondit froidement Charles, je n'en ai point depuis qu'il est parti, mais je le crois bien à Nantes présentement. — Comment! dit le Roi, de qui croyez-vous que je parle? C'est du pont de Moulins. — Oui, Sire, répliqua Charles avec la même tranquillité, c'est le pont de Moulins qui s'est détaché tout entier la veille que je suis parti, et tout d'un coup, et qui s'en est allé à vau-l'eau ». Le Roi et Mansart se trouvèrent aussi étonnés l'un que l'autre, et le courtisan de se tourner pour rire. Le fait étoit exactement vrai. Le pont de Blois, bâti par Mansart quelque temps auparavant lui avait fait le même tour... »

(6) MÉMOIRES DE SAINT-SIMON, ch. XXIX, 1710. JOURNAL DU DANGEAU. Lundi 17 novembre 1710.

et mendians, devenus trop nombreux dans la campagne, à cause des « grêles, inondations et mauvaises récoltes de l'année dernière » (1).

Le 20 juin 1726, Jacques Colas, marinier, se rend adjudicataire du port et bac de Vichy, moyennant 350 livres... et le 22 mai 1729, adresse une demande en réduction du prix de son bail, car, après une période de sécheresse, qui avait rendu le port inutilisable pendant plus de six mois, étaient survenues de grandes pluies qui avaient détruit ce port, et obligé Colas à d'importants travaux d'entretien (2).

En 1733, la crue atteint, à Moulins, la moitié de la rue d'Allier (3). En 1790 à Châtel-de-Neuvre, sur l'Allier, plus de 450 pièces de vin, emmenées par le flot, ne sont arrêtées qu'à Moulins (4); dans ce port, il faut que toute la population donne la main pour mettre à l'abri les marchandises prêtes à être emportées: l'eau atteint le carrefour de Notre-Dame de la Délivrance (5): nous reparlerons plus loin de ce qui se passa à Vichy à ce moment.

En 1797 (6), nouvelle crue qui, sur la Loire, nous dit Gravier, aurait soi-disant fait périr 50.000 personnes (???).

La crue du 31 mars 1835 enlève le pont suspendu en service depuis deux ans seulement et, avec lui, la chaussée et la maison du péage; celle du 4 octobre 1846, le pont de pilotis que, à la suite de la catastrophe précédente, on a édifié pour remplacer la levée aboutissant au pont (7); celle du 31 mai 1856 fait concevoir des inquiétudes pour l'établissement des Célestins (8), enlève le Pont Boutiron et cinq arches du viaduc de Saint-Germain-des-Fossés; et celle de 1866, à nouveau le pont de Vichy (9).

Peu de rivières pourraient se vanter d'un aussi beau « tableau », ne croyez-vous pas? Et pourtant, il s'explique clairement. D'abord, dans le domaine du lit supérieur, interviennent, comme toujours, les déboisements inconsidérés de ces derniers siècles (10), responsables certainement des crues plus fortes qu'autrefois. Mais il faut aussi considérer la disposition de ce que j'appellerai le « Val d'Allier ». Il est relativement étroit, puisqu'il ne présente que 1.500 à 2.000 mètres de large aux environs de Vichy, avec un rétrécissement (800 mètres environ) au ni-

(1) Extraits des registres du Parlement: 7 VII 1713, *in* GRAVIER, T. VIII, p. 89.

(2) GRAVIER, T. X, p. 282. .

(3) BRUEL, *Les crues de l'Allier*. Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, T. XXVI, 1923, p. 87.

(4) GRAVIER, T. XXI - 2 - p. 525.

(5) BRUEL, *loc. cit.*

(6) GRAVIER, *Notes et Documents divers*; 2^e pagination, p. 104.

(7) BRUEL, *loc. cit.* TOUCHARD-LA-FOSSE. *La Loire*, III, p. 221.

(8) BRUEL, *loc. cit.*

(9) E. MAUVE, *loc. cit.*

(10) E. MAUVE. *La rivière d'Allier*. Notre Bourbonnais. Suppl. n° 10, 2^e trimestre, 1925.

veau du pont actuel. Sa pente est rapide: 1 m. à 1 m. 50 par km., dans notre région. Il est fait de terrains peu résistants, marnes bleues de l'oligocène recouvertes des terrasses de gravier du pliocène (1), que le courant arrache avec facilité; ces alluvions considérables augmentant la puissance du flot, se déposent et se déplacent au hasard des inondations. Il en résulte « une grosse instabilité du lit du fleuve. A chaque crue, des bancs énormes de sables et de graviers sont déplacés; des îles surgissent, d'autres disparaissent... D'une année à l'autre, il n'est pas rare de voir le fleuve capricieux abandonner une rive pour ronger la rive opposée » (2). La rivière, près de Moulins, ne s'est-elle pas déplacée, en certains endroits de plus d'un kilomètre, en l'espace d'un demi-siècle (3)? « Chaque nouvelle crue, écrit Décoret (4), établit de nouveaux courants formant, plus tard, autant de bras différents ».... Telle la crue de 1705 où une « branche de la rivière d'Allier a fait un canal qui s'oppose au passage du dict bacq, et que l'on ne peut point passer ». Si bien qu'il a fallu changer l'emplacement du port et du bac (5). En 1825, à Vichy, l'Allier a formé deux bancs sur sa rive gauche et la route de Gannat a été couverte par les eaux (6).

Quelle est la crue qui forma le Périment? Elle se place, en tous cas, après 1778, puisqu'à cette époque M. de Laussonne nous parle encore de l'Allier coulant au pied des murs de la ville, et avant 1812, année où fut dessiné le plan cadastral.

Très vraisemblablement, ce fut la crue de 1790. Si nous n'avons pu trouver, à ce sujet, de documents certains, la chose paraît bien probable.

Cette crue avait été exceptionnelle. L'inondation avait atteint un tel niveau qu'il va servir de base pour l'établissement de la hauteur du tablier des ponts en 1833. Dans la vieille ville, toute la partie basse avait été sous l'eau: on se promenait en petit bateau dans les rues basses de la ville (7). Il y avait eu deux pieds d'eau dans le grenier à sel, ce qui avait fait fondre le sel, crevé plusieurs boges et obligé M. Fougerolles, le receveur, à faire constater les dégâts par la municipalité (8). Les marchandises du port étaient parties à la dérive. Le chemin qui, de la porte du Pont, allait au Pontillard, avait été complètement détruit

(1) G.-F. DOLLEFUS. *Recherches Géologiques sur les environs de Vichy*. Paris 1894.

(2) E. MAUVE, *loc. cit.*

(3) *Rapport sur la Topographie du Département de l'Allier*. Bulletin de la Société d'Emulation du Département de l'Allier, n° 61, VII, p. 84.

(4) DÉCORET, *loc. cit.*, T. II, p. 542.

(5) GRAVIER, T. XXII - 2 - p. 549.

(6) E. MAUVE. *La Rivière d'Allier*, *loc. cit.*

(7) *Les lettres topographiques et médicales sur Vichy*, p. 57-58.

(8) DÉCORET. *Une page sur Vichy*, T. II, p. 105.

(1). Enfin, fait très important pour ce qui nous occupe, « toute la violence du courant, nous dit Décoret, s'était portée sur la rive droite » (2).

C'est donc très vraisemblablement cette crue qui porta le nouveau lit de l'Allier boulevard de la Salle et avenue E.-Gilbert et créa, au niveau du rocher des Célestins, le Périment, terreur des bâteliers d'alors. C'est ce lit, certainement, que suivait la barque de M. Masset vers 1800. Mais, ce nouveau bras, comme tant d'autres, devait avoir une existence éphémère. Il était trop dangereux; il était du devoir des ingénieurs d'y parer. De fait, « l'An II (1793-94) l'ingénieur en chef voulait resserrer le lit de l'Allier à Vichy au-dessus du rocher situé à l'extrémité du jardin des Célestins, travail qui, à l'époque, était estimé 6.429 francs », mais les administrateurs du district de Cusset ne trouvent personne pour se charger de la dépense. Des travaux furent en tout cas ultérieurement exécutés. Nous en avons la preuve dans ce plan de 1817 (3), levé par le conducteur de la navigation et où des épis établis à l'entrée du nouveau bras ont déjà rejeté les eaux vers leur ancien cours, et dans une gravure de Lemoine de 1820 qu'il est aisément de situer grâce à ce plan. A la fin de l'Empire, le Périment ne voyait certainement plus passer les bateaux.

Sa déchéance allait s'accélérer avec le temps. La crue de 1836, nous dit Décoret, celle qui avait emporté le beau pont tout neuf, dont les Vichyssois s'enorgueillissaient d'autant plus qu'ils en étaient privés depuis 150 ans, la crue de 1836 avait, cette fois, considérablement élargi le lit de l'Allier au détriment de sa profondeur, si bien que la rivière n'était plus navigable au basses eaux. Pour y remédier, l'Etat fit construire, au milieu même du grand bras de l'Allier, depuis les Bourrins (aujourd'hui la prise d'eau), jusqu'aux Célestins, ce que l'on appela la digue submersible qu'étayaient, d'ailleurs, trois digues perpendiculaires, allant s'épauler à la rive droite.

La construction de ces digues submersibles dura plusieurs années, nous dit Décoret; les équipes de bateliers, de charretiers et de manœuvres parvenaient tout au plus, chaque jour, à établir quelques mètres d'enrochement à fleur d'eau qui, la nuit, s'enfonçait dans la vase et qu'il fallait recharger le lendemain (4). Mais le but recherché fut atteint, car la masse du courant, concentrée par elle, déblaia un espace suffisant pour la batellerie. En reprenant un trajet plus rectiligne, le fleuve balaye une partie des alluvions déposées aux abords de la ville et se rapproche de ses remparts. Son déplacement vers l'Est s'accentue tellement qu'en 1847 il faut corriger le plan cadastral, et qu'une partie du territoire de la commune passe sur la rive gauche.

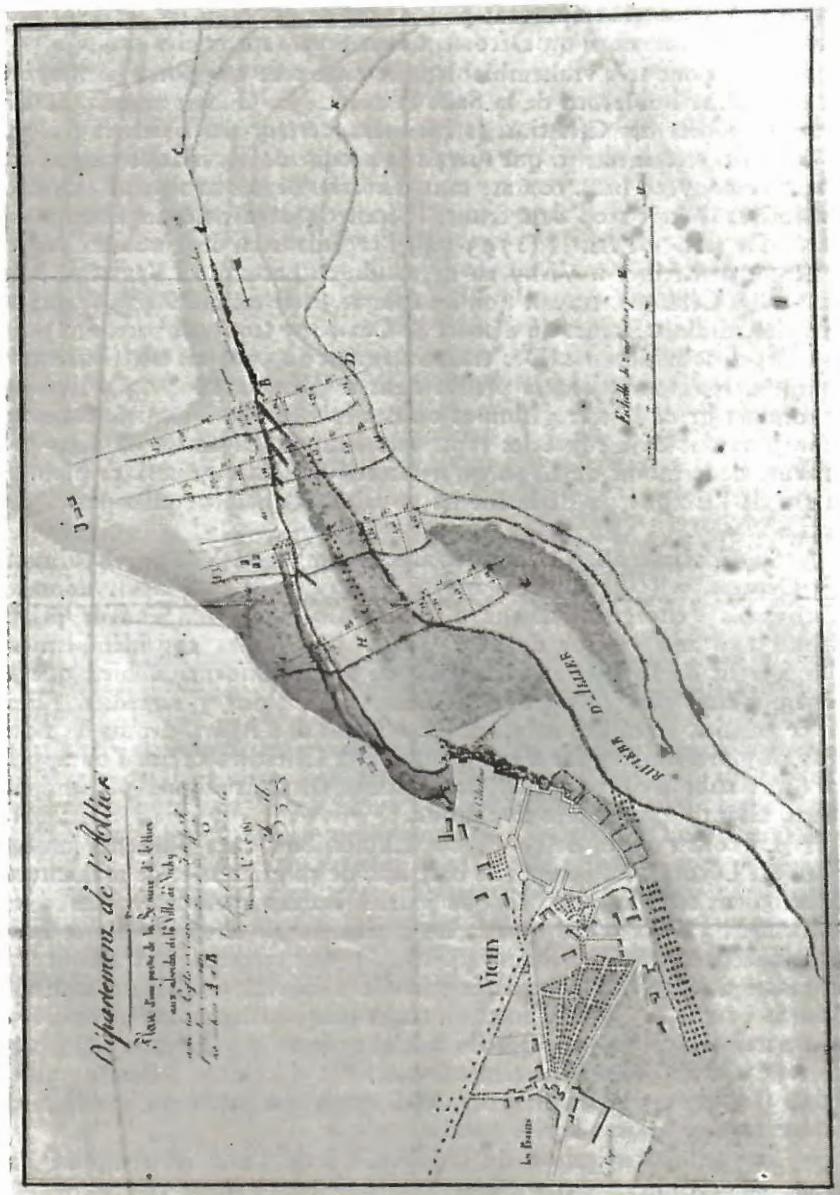
Sur cette rectification du cadastre, l'S de 1812 est remplacé par

(1) DÉCORET, *loc. cit.*, T. II, p. 542.

(2) DÉCORET, *loc. cit.*

(3) Nous sommes heureux, à cette occasion, de remercier M. le conservateur Beurdeley qui a bien voulu nous le communiquer.

(4) E. MAUVE, *loc. cit.*



PLAN ÉTABLI EN 1817 (au musée)

Le lit de l'Allier est déjà corrigé. Le point A correspond au rocher des Célestins. Juste au-dessous de lui, entre la ligne rocheuse à droite, et les buissons à gauche, un espace triangulaire, en eau, dont la pointe supérieure, sous A, correspond justement au coin de rivière de la gravure de Lemoine.



LE PÉRIMENT
(*Litho de Lemoine, 1820*)

Ce dessin ne peut se comparer au précédent. Celui-ci correspond à la zone au-dessus du A du plan de 1817, vis-à-vis. Il représente en réalité un ancien bras, juste après le Périment.

La litho de Borget de 1852 qui représente réellement le Périment, représente la pointe des rochers, à droite du A du plan de 1817.

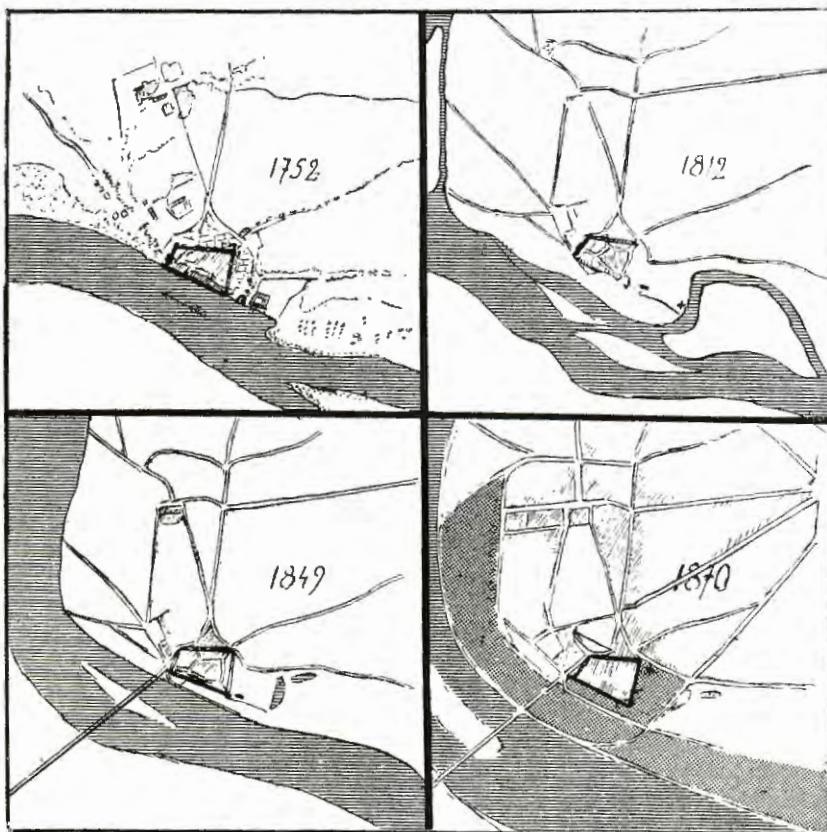
une ligne presque droite. C'est vers cette époque (1843) que, les berges du fleuve étant ainsi fixées, on songea à créer un chemin d'accès facile conduisant à la source des Célestins.

Ultérieurement, la digue qui isolait tout le terrain marécageux des Boires et du Périment, allait permettre de conquérir définitivement le terrain sur l'Allier: toute cette zone, en effet, allait, pendant de longues années, être utilisée pour la décharge publique. Ce fut le Périment qui, le premier, fut comblé, non pas comme il avait été convenu d'abord, au ras de la digue submersible, mais au niveau de la digue insubmersible qui limitait les nouveaux parcs que venait de créer une ordonnance impériale (1). De telle sorte qu'à la place de l'excavation du Périment ancien existe plutôt maintenant une butte légère qu'escalade doucement le début de l'avenue des Célestins. C'est là que se trouve le jeu de boules. Pour

(1) A. MALLAT. *Histoire des Eaux Minérales de Vichy*, T. II, Livre VIII, p. 645.

se rendre compte de la masse de terrain rapporté, il faut juger du creux des lots de terrain voisins, non encore construits, et qui représentent le niveau des anciennes Boires.

L'existence du Périment a donc été particulièrement courte, et ses victimes moins nombreuses que Décoret veut bien le dire. Remarquons en effet que sa liste de noyés que j'ai rapportée plus haut (liste bien courte, six en un siècle) n'est nullement à porter au compte du Périment (1) : rien ne l'indique dans les actes de décès, et c'est de la part de



Les quatre étapes

1752: AVANT L'INONDATION DE 1790

1812: A L'ÉPOQUE DU PÉRIMENT

1849: APRÈS LA CORRECTION DU LIT DU FLEUVE

On y voit encore les Boires, reliquat de l'ancien lit

1870: APRÈS LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX PARCS

(1) DÉCORET. *Une page sur Vichy*. T. II. p. 146.

Décoret une supposition certainement erronée. Même Blondin, le braconnier de pêche que connaît M. Mosnier, ne se noya pas au Périment. Ce sont les herbes d'une Boire voisine, le Trou des Noyés, qui le retinrent un soir qu'il pêchait, ayant trop bu.

**

Toute cette région du territoire communal subit donc dans les cent cinquante dernières années des remaniements considérables.

Jusqu'à la révolution, l'Allier près de Vichy traverse directement son val, laissant sur sa rive droite, au niveau des Bourins, des pâturages et des vergers. Il baigne les murs de la ville; il faut aller en bateau boire l'eau de la Source des Célestins. C'est la première étape; elle a été longue: nous lui connaissons au moins quatre siècles d'existence. C'est peut-être le cours de la rivière que César a connu.

Mais les crues de l'Allier s'intensifient dans le cours du XVIII^e siècle et en 1790 la rivière se rue sur sa rive droite, en détruit vergers et pâturages et creuse le Périment. Elle dépose des masses alluvionnaires considérables au pied des murs de la ville et s'en éloigne de plus de cent mètres. C'est à ce moment qu'est établi le cadastre de Vichy. La rivière sert alors de limite à la commune et la sépare de Vesse (Bellerive). C'est la deuxième étape; elle va durer quelques années à peine.

Le Périment gêne trop la navigation; l'homme cherche à refouler l'Allier loin de sa rive droite où il a trop mordu; grâce à des digues il atténue la courbe supérieure de l'S; le Périment isolé du fleuve devient Boire; le courant redressé se fraie un chemin dans les alluvions déposées sur sa rive droite au pied des murs; il se rapproche de la ville; au long de sa rive un chemin est créé, futur boulevard des Etats-Unis qui touche au fleuve; la rive gauche de la rivière devient par endroit vichyssoise. C'est la troisième étape de quelques décades seulement.

Mais Napoléon III vient à Vichy, construit ses villas et crée les parcs. Pour ce faire, il faut gagner du terrain sur la rivière; la digue insubmersible est construite; en arrière d'elle on remblai; la végétation pousse drue dans ces terres rapportées. Le parc d'Allier, parure de Vichy, est né. Plus au sud, du côté du Pré-Catelan, au début du XX^e siècle, on le prolonge: les Boires sont comblées, le parc des Bourins étale la parure toute jeune de ses pelouses et de ses bosquets. C'est la quatrième étape.

Le Périment a disparu. Il aura duré un siècle tout au plus.

Docteur WALTER.

Quelques dires sur la Terre
et le Chateau d'Effiat
possédés par les Comtes de Sampigny
de 1721 à 1846

tirés de souvenirs de famille

Le 12 juillet 1922, mon père, le comte Albert de Rubelles, adressait à son parent Albert de Villèle, au château de Miniac (I.-et-V.), une longue lettre où il lui précisait quelques souvenirs sur l'ancienne seigneurie d'Effiat qui avait appartenu à nos arrières grands-parents, les Sampigny. Vers la même époque, il rédigeait à l'adresse de Claire de Sampigny (1), des « souvenirs de famille » qui se trouvent actuellement à la bibliothèque du château de Villemont, commune de Saint-Julien-de-Vensat (P.-de-D.).

En 1920, quand il rédigeait ces notes, mon père avait 77 ans. « J'ai connu mes arrières-grands-parents, écrivait-il, et seul aujourd'hui je puis dépeindre leurs habitudes, dire leurs gestes et manières de vivre, bref parler d'eux autrement que par oui-dire ».

Nous avons pensé intéresser les membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie en extrayant de ces notes, à leur intention, les lignes ci-dessous. Il reste bien entendu que dans ces notes, c'est toujours mon père qui parle.

GONTRAN DE RUBELLES.

(1) Fille de Raoul Rehés, comte de Sampigny, et de demoiselle Jeanne Delpech de Saint-Guilhem, née au château de Villemont, paroisse de Saint-Julien-de-Vensat (Puy-de-Dôme), mariée au même lieu au comte V. de Durat le 20-4-20 et décédée à Moulins le 17 mars 1924.

« Les Sampigny, propriétaires d'Effiat de 1729 à 1846, avant d'être auvergnats, étaient « habitués » de Lorraine. Je dis « habitués » car ils n'étaient pas de race lorraine. En 1559 un Rittmeister de reitres vint offrir ses services et ceux de ses hommes au duc de Lorraine Charles III alors en difficultés avec le roi de France. Ce rittmeister s'appelait Nicolas Rehés ou Rebez. Ses services furent acceptés et il se maria en Lorraine où il devint la souche des Sampigny.

Il venait d'Autriche, racontait notre arrière-grand-père Ignace. Il y avait là je crois une illusion de famille, et une erreur de nationalité. Pendant le XVIII^e siècle les Sampigny servirent en Autriche: par ce souvenir on était tenté de confondre l'Autriche et l'Allemagne, pour l'origine du reitre. Ce Nicolas devait plutôt provenir des bords du Rhin d'où venait du reste la majeure partie des gentils-hommes aventureux, pour ne pas dire aventuriers, désireux de se mettre au service, en France, soit des catholiques, soit des protestants.

« Quoi qu'il en soit, le premier des Sampigny que nous connaissons était étranger à la Lorraine; son petit-fils Jean Rehés reçut des lettres de naturalisation et des lettres de gentillesses reconnaissant sa qualité de noble, en 1661, de la part du duc Charles IV. Ces lettres se trouvent en original au château de la Forêt (1).

Ignace, fils de ce Jean, fut garde des sceaux, conseiller d'Etat et gouverneur de Commercy. Le duc Léopold réunissant à sa terre de Sampigny les seigneuries de Marbotte et d'Issoncourt, érigea pour lui en 1712 cette terre en Comté mâle et femelle.

Il était homme considérable dans le duché de Lorraine, jouissant de la faveur du duc et aussi du comte de Vaudémont, prince héritier, dont il était en même temps garde des sceaux particulier. Mais en 1718, brusquement il est obligé de fuir, condamné à l'exil et voit ses biens confisqués. La tradition de famille seule, n'ayant d'ailleurs d'autre valeur que celle de la légende, explique la chose: le comte de Vaudémont l'aurait surpris flirtant de trop près avec la comtesse.

Réfugié en France à Paris, il engagea un procès pour recouvrer son château de Sampigny. Ce procès était encore pendant lors de la Révolution; il allait, sans elle, se terminer probablement par une transaction car Issoncourt et d'autres terres avaient été vendues; et Sampigny restait perdu car le roi Stanislas, duc de Lorraine, l'avait cédé à Louis XV qui l'avait de nouveau érigé en Comté en faveur de Paris de Montmartel, intendant à ses armées. Depuis, Sampigny devint et resta propriété nationale; il fut brûlé en 1917 par les avions allemands.

Tous ses biens ayant été confisqués, Ignace n'était pas très riche. Mais sa femme, française, l'était. C'était une demoiselle Oriot d'Apre-

(1) Château de la Forêt de Laya, commune de Liernolles, canton du Donjon (Allier), habité par la branche de Sampigny-Bussières, du commencement du XIX^e siècle jusque vers 1929.

mont, d'antique maison, puisque son oncle Oriot était chanoine, comte de Lyon.

Ignace en 1721 se présenta comme acquéreur du Marquisat d'Effiat alors en vente après la déconfiture de son propriétaire le financier Law.

Je ne sais le chiffre qu'il offrit; mais ce fut certainement avec l'argent de Madame de Sampigny qu'Effiat fut en partie payé. Je dis « en partie » car en 1808 mon bisaïeu Pierre Andrieu (1), dernier avocat fiscal du baillage du duché de Montpensier, chargé en cette qualité de la liquidation des biens des d'Orléans constatait qu'il était encore dû sur cet achat une somme de 40.000 livres. Mais, ajoutait-il dans son rapport, l'honorabilité et la fortune de la famille de Sampigny garantissent cette dette.

Le duc d'Orléans, suzerain d'Effiat comme duc de Montpensier fit annuler ce premier achat en invoquant le droit lignager qui lui donnait droit de préemption. En 1729, il recédait à Ignace la terre en question. Elle devait rester dans la famille jusqu'en 1846.

Avant d'aller plus loin il faut parler d'Effiat et de ses origines.



« Les Coeffier, marquis d'Effiat et de Cinq-Mars, barons de Longjumeau et de Gannat, seigneurs de Veretz et autres lieux, étaient originaires d'Aigueperse. Ils étaient complètement inconnus au dire de Brantôme avant le règne de François I^e. À la bataille de Marignan, les convois de l'armée étaient dirigés par un Coeffier; à la bataille de Cérizolles ce Coeffier se montra si brave, si vaillant capitaine, que le comte d'Enghien le fit chevalier sur le champ de bataille, quoique, toujours d'après Brantôme, on ne sut d'où il venait ni d'où il sortait. Ce Coeffier commença ainsi glorieusement une maison qui devait jouer un rôle éminent dans l'histoire de France.

Le petit-fils de ce dernier, le futur Maréchal, hérita d'un frère de sa mère le sieur Martin Ruzé, conseiller d'Etat, d'une très grosse fortune en Touraine, notamment des terres de Veretz et de Cinq-Mars, à condition toutefois qu'il prit ses armes et son nom.

Coeffier Martin Ruzé, s'attacha au cardinal de Richelieu dès le début du ministère de ce dernier; le ministre reconnaissant, après lui avoir fait quitter l'armée, pour en faire un surintendant des finances, le nomma ultérieurement maréchal de France et l'envoya commander l'armée en Alsace. Il y mourut d'une fièvre maligne en 1632 à Lutzelstein.

Grâce à la succession Martin Ruzé, grâce aux places qu'il avait

(2) Pierre Andrieu, né à Maringues (Puy-de-Dôme) en 1735, était avocat au baillage ducal de Montpensier à Aigueperse. Maire d'Aigueperse, député de Riom, sénéchaussée d'Auvergne à l'Assemblée Nationale de 1789; mort en 1809 à Tyrande, près de Maringues. Son fils Pierre a épousé en 1821 Louise-Eléonore-Malvina de Sampigny, née à Riom en 1799, arrière-arrière-petite-fille du Sampigny, qui avait acheté la terre d'Effiat.

occupées, surtout celle de surintendant, le maréchal était devenu extrêmement riche. Aimant sa petite patrie, il avait voulu s'y offrir un noble logis: c'est lui qui entreprit la construction du château d'Effiat. Ce château succéda-t-il à un plus ancien ? C'est probable, car Imberdis dans son *Histoire des guerres religieuses en Auvergne* dit à propos de la levée de boucliers de 1587 que les routiers de Denone, de Vensat et d'Effiat se mirent en campagne. Quoi qu'il en soit il ne reste nulle trace de construction plus ancienne dans le château actuel.

Celui-ci fut commencé sous Louis XIII, probablement de 1625 à 1630, époque de la grande faveur du maréchal qui, mort en 1632, ne put le voir terminé. En 1666, on y travaillait certainement encore car Fléchier dans son livre des Grands Jours, raconte une visite qu'il fit à Effiat pour y admirer les travaux en cours. Ceux-ci n'allèrent d'ailleurs jamais jusqu'au point final, puisque le canal à gauche du parterre n'a jamais été terminé et que les colonnes de lave du logis ont été simplement figurées sur l'ensemble des bâtiments. Ce qui semblerait prouver que les descendants du maréchal portaient moins d'intérêt que lui au domaine. Quoi qu'il en soit à la mort du dernier, en 1717, château et seigneurie furent acquis par Law; pour peu de temps d'ailleurs, puisque la débâcle financière l'obligeait à revendre en 1721. »

**

« En 1729, Ignace de Sampigny devint donc maître et seigneur du fief d'Effiat mais non du Marquisat comme le dit par erreur Etienne de Sampigny (1) dans sa notice sur les siens: à la déconfiture de Law le marquisat avait été dispersé: les péages sur l'Allier, les bois dans la forêt de Montpensier, les prairies de la vallée avaient fait retour à la châtellenie royale et aux Célestins de Vichy; la baronie revint aux Conti; ceux-ci la vendirent presque de suite aux Fontanges de la Fauconnière, et ceux-ci la céderent vers 1750 à notre aïeul le marquis de Villemont (2). Le fief, même ainsi morcelé, était encore considérable; en dehors d'Effiat il s'étendait sur Prins, Bussières, Olhat et d'autres lieux.

(1) Etienne-Rehés Comte de Sampigny, fils de Louis-François-Dominique-Rehés Comte de Sampigny et de Etienne-Augustine de Vichy, décédé sans postérité à Paris entre 1900 et 1910; inhumé à Gerzat (Puy-de-Dôme), a été, jusqu'à sa mort, chef de nom et d'armes de sa maison.

(2) Pierre-Gilbert-Philippe de Veyny d'Arbouse, marquis de Villemont, a épousé en 1746, à Clermont-Ferrand, Marguerite Dauphin de Montrodes, veuve en premières noces de Jacques Delaire. Il était fils de Gilbert-Henry-Amable de Veyny d'Arbouse Seigneur et Marquis de Villemont, gouverneur capitaine et bailli du château duché pairie baillage de Montpensier et ville d'Aigueperse. Né en 1692, marié le 12 mai 1716 à Marie-Geneviève Colbert de Villacerf, décédé le 9 may 1767. La terre de Villemont fut érigée en marquisat pour la descendance et postérité, mâles ou femelles, nés et à naître en loyal mariage, en date du 11 may 1720 (enregistrée au parlement de Paris le 14 juillet 1722).

Le fils ainé d'Ignace lui succéda dans la seigneurie. Il s'appelait Gabriel et épousa une demoiselle de Vernaison, fille d'un trésorier de France à Riom. Gabriel servit longtemps en Autriche et eut deux fils: François et Victor, ce dernier auteur d'une branche éteinte.

François servit dans le régiment de la marine; il épousa Eléonore de Saint Belin, d'une des plus grandes maisons de Lorraine, alliée aux ducs (1). Il vit philosophiquement se passer la Révolution; sa femme par contre était moins pacifique, elle n'avait pas de sarcasmes assez forts contre le nouvel ordre de choses et ses partisans. Parmi ceux-ci en première ligne elle comptait les oratoriens d'Effiat qui suivaient l'exemple de leurs confrères de Riom et de la partie janséniste du clergé d'Auvergne: ces pères de l'oratoire d'Effiat avaient accepté les idées religieuses de la Constituante et de la législature et n'avaient pas hésité à prêter serment à la Nation. Les gens d'Effiat étant très religieux, cette prestation de serment les avaient révoltés au point que de toute la Révolution ils ne mirent les pieds à l'église où cependant quelques pères étaient restés. La haine et le mépris pour le prêtre jureur continuèrent si bien chez eux, qu'au concordat, un ancien oratorien d'Effiat, le père Py, ayant été nommé leur curé, ses paroissiens allaient à Aigueperse et à Bas plutôt que d'entendre sa messe; et ceux de Denone dont l'église n'existant plus, la paroisse ayant été annexée à celle d'Effiat, se rendaient à Biozat.

(*A suivre*).

(1) Sa mère était née de la Magdeleine Raguy.